

Paris, le 24 janvier 2024

### **La FIEEC s'engage en faveur du développement d'une filière de recyclage des emballages en polystyrène expansé**

**En signant la feuille de route du projet Créa-Styr, la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication (FIEEC) marque son engagement en faveur du développement de la collecte et du recyclage des emballages industriels, commerciaux et ménagers, en polystyrène expansé d'ici au 1er janvier 2025.**

La FIEEC et ses adhérents travaillent activement aux côtés des acteurs de la filière des emballages en polystyrène expansé (PSE) à la mise en place d'une filière de recyclage avec l'objectif de renforcer la collecte et le tri, d'augmenter le recyclage et la durabilité de la filière, de mesurer son impact et de sensibiliser les consommateurs.

En accord avec notre feuille de route 3R (Recyclage, Réduction, Réemploi), une réduction des emballages PSE est effectuée là où les applications le permettent. Une suppression complète pour certains secteurs de la filière n'apparaît pas comme adaptée à ce jour au regard du manque de solution alternative assurant une protection adéquate des produits pendant les étapes de transport, manutention et stockage. Or, le législateur interdit leur usage s'il n'existe pas de filière opérationnelle de recyclage d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2025 alors que ces emballages restent indispensables à de multiples équipements tels que les pompes à chaleur, certains équipements électroménagers ou encore les équipements médicaux.

En appui des travaux opérationnels qui se déploient, la fédération rappelle les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route Crea-Styr, à savoir une harmonisation avec les textes européens, la stabilité du cadre réglementaire défini par la loi AGEC et la loi Climat et Résilience ainsi que l'accompagnement des industriels par les pouvoirs publics pour supporter la démarche.

A ce titre, la FIEEC se félicite de l'adoption du nouveau cahier des charges de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) des emballages ménagers qui inclut dorénavant le PSE dans les objectifs de collecte et de recyclage.

**Contact presse :** Joelle Monette [jmonette@fieec.fr](mailto:jmonette@fieec.fr)  
01 45 05 70 57 / 07 87 25 55 62

#### ***A propos de la FIEEC***

La Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication rassemble 27 organisations professionnelles des industries électro technologiques. Elle représente une filière élargie de plus de 6 500 entreprises dans le domaine de la production, de la distribution et de la mise en œuvre des produits technologiques. La production industrielle du secteur compte près de 300 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 76 Mds€ dont 38 % à l'export. Fortement innovantes, ces entreprises industrielles investissent près de 9 % de leur chiffre d'affaires en recherche et développement.

Ensemble avec ses membres, la FIEEC agit en faveur d'une filière au cœur des transitions énergétique et numérique. Elle représente et accompagne les entreprises sur leurs marchés clés comme le bâtiment, l'énergie, la mobilité, le numérique ou encore l'industrie du futur